



## LES COULISSES N°3 ACCORD CADRE

### CARRIERE / PROMOTION

#### Salariés oubliés, Promotions verrouillées

#### La CFE-CGC dit NON !

Malgré des discours sur des « parcours motivants », la réalité des propositions de la Direction va à l'opposé : **moins de promotions, plus de contraintes, et des personnels oubliés.**

#### CE QUE LA DIRECTION PROPOSE ET QUE LA CFE-CGC DENONCE

- **Moins de promotions donc moins de chances d'avancer** : Réduction des taux de promotion et avancement pour les catégories C et B et durcissement des règles pour les mesures d'avancement spécifique de certains grades (échelon minimum relevé).
- **Des mobilités obligatoires après une promotion** : Obligation de changer de poste après avoir été promu, sans garantie d'adéquation avec le projet professionnel.
- **Les salariés de droit privé et les CDPI oubliés** : Peu ou pas de mesures les concernant.
- **Des propositions au service d'un objectif assumé par la DRH** : réduire les effectifs en catégories C et B. Postulat de la Direction qui affiche une diminution des besoins dans toutes les directions pour les catégories C et B au profit de la catégorie A (l'Etablissement public compte déjà à ce jour 60 % de cadres dans ses effectifs...)

#### LES REVENDICATIONS DE LA CFE-CGC

- **Ouverture de recrutements de catégorie C et B** (notamment pour la filière GOPC à la DPS).
- Mise en place de **mesures de gestion de carrières favorables pour les CDPI** et la demande d'un bilan sur les promotions de ces personnels.
- **Augmentation des taux de promotions pour les personnels de droits privés CEA et CEB** qui occupent aujourd'hui des fonctions de DET sans espoir d'être promus avant plusieurs années.
- **Mise en place d'un système de "classement EP" des dossiers proposés à la promotion** et sur la base de critères et de scoring opposables et transparent.
- **Mise à niveau de la PFT sur le barème nouveaux arrivants AVANT** d'appliquer la promotion et le changement de grade
- **Mesures spécifiques pour la promotion au choix des séniors** en fin de carrière.
- **Mise en place d'une MAS** (Mesure d'Avancement Spécifique et automatique) pour les agents de catégorie A

**La CFE-CGC reste mobilisée pour défendre vos carrières  
et exiger des parcours motivants.**